



HAL
open science

L'éthique et les limites du représentable dans l'oeuvre "L'Etat matraquant la liberté" du street artist Goin

Karine Pinel

► To cite this version:

Karine Pinel. L'éthique et les limites du représentable dans l'oeuvre "L'Etat matraquant la liberté" du street artist Goin. École doctorale d'été EthicHum "Penser l'éthique avec les humanités", Université Montpellier 3, 13-16 septembre 2017, Sep 2017, Montpellier, France. hal-03075112

HAL Id: hal-03075112

<https://hal.science/hal-03075112>

Submitted on 20 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

L'éthique et les limites du représentable dans l'œuvre "L'Etat matraquant la liberté" du street artist Goin

Karine Pinel

*RIRRA 21, Université Montpellier III Paul Valéry
route de Mende, 34199 Montpellier cedex 5, France.
karine.pinel@univ-montp3.fr*

< RESUME >

Questionner l'éthique artistique n'est-ce pas questionner les valeurs et les représentations qui s'affrontent au sein de la société ? Questionner les limites du représentable n'est-ce pas s'interroger sur le principe de conformité vis-à-vis des normes sociales, des conduites sociales et des représentations sociales? L'analyse de l'œuvre du *street artist* Goin « L'Etat matraquant la liberté » permettra de comprendre en quoi les crispations et réactions que cette œuvre polémique a générées révèlent la complexité de la question de l'éthique.

< ABSTRACT >

To question the artistic ethics is not to question the values and the representations which clash within the society? Questioning the limits of the representable is not questioning the principle of conformity towards the social norms, the social behaviors and the social representations? The analysis of the work of the street artist Goin "L'Etat matraquant la liberté" (The State bludgeoning freedom) will allow us to understand *how* the tensions and reactions that this polemical work has generated reveal the complexity of the question of ethics. Translated with www.DeepL.com/Translator (free version)

< MOTS-CLES >

Street art, allégorie, éthique, valeurs, normes sociales, représentations sociales.

< KEYWORDS >

Street art, allegory, ethics, values, social norms, social representations..

Introduction

L'intérêt d'aborder la question de l'éthique au regard d'une œuvre d'art pour nous plasticiens c'est de tenter d'identifier ce que l'œuvre met en présence et les conflits que cela génère.

Je vais analyser l'œuvre du *street artist* Goin « L'Etat matraquant la liberté » afin d'essayer de comprendre en quoi les crispations et réactions que cette œuvre polémique a générées révèlent la complexité de la question de l'éthique.

L'enjeu de cette présentation est de confirmer d'une part que questionner l'éthique artistique c'est questionner les valeurs et les représentations qui s'affrontent au sein de la société. Il s'agit d'autre part de soutenir que questionner les limites du représentable c'est s'interroger sur le principe de conformité vis-à-vis des normes sociales, des conduites sociales et des représentations sociales : quelles conformités, quels devoirs, quelles visions du bien, vis-à-vis de quoi et de la part de qui ?

1. L'œuvre "L'Etat matraquant la liberté"

C'est une peinture murale de 6mx3m qui a été créée par l'artiste Goin dans le cadre de la 2e édition du festival indépendant de street art «Grenoble street art fest» qui s'est déroulé du mercredi 8 au dimanche 26 juin 2016. Elle était située sur le mur de l'agence Métrovélo, place de la gare de Grenoble. Elle était vouée à être détruite à l'issue du festival.

Cette œuvre de street art est une allégorie critique mais nous allons voir à travers l'analyse que j'en propose pourquoi elle n'a pas été perçue par certains comme telle et pourquoi elle a fait l'objet d'une polémique.

Que montre-t-elle?

Deux policiers en tenue anti-émeute s'apprêtent à matraquer une femme à terre. Le plus proche d'elle tient un bouclier sur lequel est écrit par transparence et de façon inversée le chiffre « 49.3 ». La femme lève le bras droit pour se protéger. Elle est habillée d'une robe ample que la facture graphique rapproche du drapé de type antique en décalage vis-à-vis de la tenue vestimentaires des policiers. Elle tient le drapeau français. Elle a le sein droit qui semble dénudé. Ces indices permettent de l'identifier

comme Marianne, l'allégorie de la liberté, le sein nu se constituant comme un code artistique calqué sur le modèle antique.

Son bras gauche s'appuie sur 4 livres. Les titres de 2 d'entre eux sont visibles : tout en dessous au sol, « Brave new world » d'Aldous Huxley (Le meilleur des mondes) paru en 1932 ; en avant dernier en remontant vers la femme, « 1984 » de George Orwell paru en 1949.

On remarque une absence d'ombre portée sous les policiers, par contre on voit très bien sous la femme et le drapeau une zone traitée en noir. Ombre portée ou sang ? S'il s'agissait d'une ombre portée, pourquoi les policiers n'en auraient-ils pas une au moins sous leurs chaussures ? La maîtrise du dessin par l'artiste ne fait aucun doute, il ne s'agit pas que d'une ombre portée. Les coulures qui descendent du drapeau (les graffeurs savent techniquement maîtriser les coulures) permet d'émettre l'hypothèse que la tache sous Marianne possède la valeur symbolique du sang versé.

Cette hypothèse peut être corroborée par au moins une référence picturale que l'on peut lier à cette œuvre : le « Massacre des innocents » peinte par Nicolas Poussin entre 1626 et 1627. Goin fait régulièrement référence aux maîtres du classicisme dans ses œuvres, Il reprend ce que ces grands maîtres privilégiaient : la primauté du dessin sur la couleur, la primauté du sens sur la séduction des sens. Le Massacre des Innocents est un thème classique dans l'art, du XIIIe jusqu'au XIXe siècle. L'œuvre de Poussin représente le massacre des enfants de Bethléem en montrant des soldats à demi-vêtus les traitant avec une extrême violence, les piétinant avant de les frapper, indifférents aux mères dont les visages expriment toute la gamme des émotions : supplication, horreur, terreur, désespoir.

La posture de la femme peinte par Goin est similaire à l'une des mères représentées par Nicolas Poussin : la liberté de Goin ne hurle pas, elle est comme tétanisée. Elle a la bouche à peine entrouverte comme la femme à gauche du tableau de Poussin et le bras levé au-dessus d'elle, la main ouverte en guise de protection.

Elle se protège et défend ses enfants, le peuple symbolisé par le drapeau français, tout à la fois protégeant et s'appuyant sur le savoir et la culture symbolisés par les livres.

L'œuvre de Goin soutient une forte tension dramatique : le drapeau français qui met en scène les couleurs emblématiques de la cinquième République est effiloché ; la femme au sol est visiblement horrifiée, sous elle une tache noire pourrait signifier du sang rependu ; des policiers casqués agissent dans l'anonymat alors que Marianne est figurée et personnalisée. La composition globale traduit une vision instantanée : une oblique étayée pour les policiers qui pourrait figurer l'attaque, la pyramide pour Marianne qui pourrait traduire le repli, la protection et la résistance.

Mais de quelle résistance pourrait-il s'agir ?

Un des policiers tient un bouclier sur lequel est noté « 49-3 ». Ce nombre fait allusion aux manifestations contre la «loi travail», portée par la ministre Myriam El Khomri, qui ont eu lieu quelques temps avant la réalisation de l'œuvre : le 17 février 2016 le gouvernement transmet le texte d'un projet de loi au Conseil d'État intitulé «Projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs ». Le processus d'adoption de la loi s'est effectué sans le vote des parlementaires au titre de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution de la cinquième République française.

Elle sera définitivement adoptée le 21 juillet 2016 et promulguée le 9 août.

L'œuvre est réalisée par Goin alors même que les grèves de contestation se poursuivent. Lors de ces manifestations, des violences de la part des manifestants mais aussi et surtout de la part des policiers ont été dénoncées. En particulier, la stratégie de maintien de l'ordre dans les manifestations a été critiquée : le gouvernement a été accusé d'instrumentaliser l'Etat d'urgence en vue de criminaliser le mouvement social contre la loi travail.

2. Quand la dénonciation d'abus de pouvoir se confronte à la dénonciation d'une transgression d'une norme sociale et d'un abus moral.

Par son œuvre Goin dénonce des abus de pouvoir : selon un premier niveau de lecture, il dénonce le pouvoir que les forces de l'ordre peuvent exercer sur la population et en particulier le pouvoir de répression par la violence. La population étant incarnée par une femme, il est fait

directement référence au pouvoir phallocrate dominateur. Dans un second niveau de lecture, si l'on prend en compte les dimensions symboliques de l'œuvre dans une relation immédiate à l'actualité, il dénonce non seulement la répression de la liberté d'expression directe du peuple en faisant référence à la répression des manifestants contre la loi travail, mais également la mise à distance de la voix du peuple vis à vis de la loi travail par l'utilisation du 49.3.

L'une des polémiques qu'a déclenchée l'œuvre repose en particulier sur l'interprétation qui a été faite de celle-ci dans le cadre de l'actualité sociale : les membres des forces de l'ordre iséroise découvrent l'œuvre le vendredi 24 juin 2016 au matin. Immédiatement la production artistique est perçue comme une attaque contre la police. Ils vont la condamner et considérer qu'elle est «un graffiti anti-police indigne», indigne pour eux dans les circonstances de l'actualité récente qui les atteignait de plein fouet : les attentats de Magnanville où deux de leurs collègues avaient été assassinés par un terroriste 10 jours avant. Le directeur Départemental de la Sécurité Civile patron des policiers grenoblois, le commissaire divisionnaire Patrick Mairesse, se déclarait choqué, consterné, et appelait à ce que l'œuvre disparaisse. Le représentant local du Syndicat Force Ouvrage de la Police, Yannick Biancheri, se demandait dans la presse "Que va penser un enfant qui voit des policiers matraquant une femme au sol?"

L'œuvre n'est alors pas interprétée dans sa dimension allégorique, celle de l'Etat incarnée par la figure des policiers brandissant le 49.3 qui domine et réprime l'allégorie de la liberté. Mais il faut préciser qu'au moment où les policiers s'expriment, l'œuvre n'est pas encore titrée. Goin l'ajoutera le jour même mais après les premières réactions publiques. L'absence de titre au départ n'est pas indifférente : s'il s'agit bien d'une allégorie, représenter des policiers n'est pas innocent et ne relève pas que du symbole au regard de l'actualité liée à la loi travail et aux violences policières. Il ne fait aucun doute que Goin les dénonce comme l'a fait avant lui le syndicat *Info'com* (salariés de l'information et de la communication) de la CGT (Confédération Générale du Travail, syndicat) par le biais d'affiches téléchargeables sur son site internet¹.

¹ "La police doit protéger les citoyens et non les frapper" publiée le 16 avril 2016 : <https://www.infocomcgt.fr/affiche-la-police-doit-protoger-les-citoyens-et-non-les-frapper/>

"Loi travail, stop à la répression!" publiée le 1^{er} mai 2016. <https://www.infocomcgt.fr/affiche-loi-travail-stop-a-la-repression/>

Mais ce qui caractérise l'œuvre de Goin et qui en fait une représentation violente et inadmissible pour la police c'est qu'elle expose officiellement et aux yeux de tous, par parti pris critique, la représentation d'un renversement de l'idéal type du policier, d'un renversement de la norme sociale faisant de la police non un protecteur mais un agresseur et un oppresseur du peuple. En se donnant à voir dans l'espace public qu'est la rue, espace accessible à tous et dans le cadre d'un festival officiel qui consacre les œuvres de certains artistes, l'œuvre de Goin et ce qu'elle véhicule sont officialisés, rendus légitimes.

C'est cette transgression de la norme sociale qui a été considérée comme une limite au représentable par le corps des policiers, la considérant comme une transgression d'ordre moral, portant non seulement atteinte au corps policier mais également mettant en danger l'ordre social, la crainte de la part des policiers étant que cette œuvre appelle à la violence.

La peinture sera taguée dans la nuit de lundi 27 à mardi 28 juin 2016 par un slogan : "Stand up for the french police"².

3. Lorsque la liberté d'expression rencontre la censure

L'œuvre de Goin ne se contente pas de s'inscrire dans l'actualité. Par la représentation des ouvrages d'Huxley et d'Orwell, sous le bras de Marianne, elle se positionne également comme une dénonciation de l'atteinte aux valeurs fondamentales de la république française que sont la liberté, l'égalité et la fraternité. « Le meilleur des mondes » paru en 1932 et « 1984 » paru en 1949 sont considérés comme des romans d'anticipation. Ils dépeignent des sociétés hiérarchiques et totalitaires.

Goin, interrogé par le Huffingtonpost au sujet de son œuvre dans un article d'Alexandre Boudet publié en ligne le 27 juin 2016³, assume et revendique « un art subversif et engagé » en tant « qu'arme d'évolution massive pour notre société ». Je le cite :

² Phrase prononcée par des supporters irlandais le 17 juin 2016 à Bordeaux la veille de leur match contre la Belgique à Bordeaux, et qui avait fait l'objet d'une vidéo qui avait circulé sur les réseaux sociaux.

³Alexandre Boudet est journaliste politique au Huffingtonpost, <http://www.huffingtonpost.fr/2016/06/27/exclusif-goin-lauteur-de-la-fresque-polemique-de-grenoble-jus/>

« Le son des bottes nous ne voulons plus l'entendre, nous en avons marre, nous sommes fatigués... Nous rêvons simplement d'un monde meilleur ou ce que je peins n'existerait plus ».

« Avec l'état d'urgence et le 49-3 (article de la Constitution utilisé par le gouvernement pour faire adopter la loi Travail) la France des lumières s'obscurcit rapidement, l'esprit Charlie est bien loin déjà... L'Etat prend en otage notre 'démocratie' au profit du totalitarisme marchand qui définit nos vies avant même que l'on ne les aient vécues ».

Goin assume donc une critique anarchiste du système politique et économique en cours dans notre pays.

La dimension allégorique, symbolique et la valeur critique de l'œuvre de Goin a parfaitement été perçue par le monde politique. Les réactions sont immédiates : des voix la fustigent dès le dimanche 26 juin 2016 : Matthieu Chamussy, conseiller municipal d'opposition (Républicain) se dit scandalisé que l'argent public serve à financer ce type d'œuvre. Jean-Pierre Barbier, député Républicain de la 7^e circonscription de l'Isère et président du conseil départemental de l'Isère (Les Républicains), parle de "fresque honteuse" sur twitter⁴. Le Ministère de l'intérieur, en la personne de Bernard Cazeneuve, demande au maire de Grenoble de faire des excuses. Geneviève Fioraso (députée socialiste de la 1^{ère} circonscription de l'Isère, ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), appelle la collectivité locale à prendre ses responsabilités vis à vis des messages passés dans la mesure où des subventions publiques ont été accordées. Le lundi 27 juin 2016 le préfet de l'Isère, Lionel Beffre, écrit au maire de Grenoble pour lui rappeler le contexte tendu de la dernière manifestation anti-loi travail et pour lui conseiller de procéder à l'effacement de ladite fresque «dans les plus brefs délais»⁵.

L'œuvre sera également taxée de propagande idéologique.

Mais d'autres positions soutiennent l'œuvre : le Maire de Grenoble, Eric Piolle (maire écologiste), comprend l'émoi de la police mais défend la liberté d'expression, base fondamentale de la République. Il précise que la peinture n'a pas été commandée par la Mairie mais qu'elle a été réalisée

⁴ <https://twitter.com/jpbarbierisere/status/746804895513182208>

⁵ https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/grenoble-une-oeuvre-de-street-art-jugee-anti-police-suscite-la-polemique_1806292.html

dans le cadre d'un festival indépendant. En réponse au ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve, il lui demandera de publier une liste d'œuvres autorisées et de préciser où s'arrête la liberté d'expression. Il refusera l'effacement de l'œuvre. Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication en fonction, déclarera : « Je peux comprendre l'émotion suscitée par la fresque. Mais la contestation à travers l'art a toujours fait partie de notre tradition française (à l'image du street art, des caricatures ou de la chanson...) »⁶. L'organisateur du festival Jérôme Catz défendra l'artiste en disant que les policiers n'étaient pas visés mais bien l'Etat. Le secrétaire national d'Europe Ecologie les verts, David Cormand déclarera que dans une ville écologiste « Ce sont les artistes qui décident de s'exprimer »⁷.

Si la polémique cache les rivalités et les règlements de comptes politiques consécutifs aux élections qui ont fait passer à la Mairie de Grenoble un candidat écologiste face à un candidat de l'opposition, l'œuvre en remettant en question l'idéal démocratique et en mettant en doute son effectivité pose bien la question de la limite à la liberté d'expression : qu'est-il admissible de représenter, de voir et dans quel contexte ?

Conclusion

La destruction de l'œuvre, qui était prévue car le quartier de la gare devait subir des travaux de réhabilitation, s'est faite dans l'indifférence générale le vendredi 8 juillet 2016.

Goin aurait-il fait la même œuvre si elle avait été pérenne ? Très vraisemblablement pas car la destruction programmée de l'œuvre lui permettait de provoquer une polémique sans pour autant risquer de provoquer la guerre de tous contre tous, la destruction du mur de support à la peinture entrant assurément dans sa stratégie d'expression.

L'œuvre aura-t-elle permis des débats citoyens ? Pas si sûr non plus.

Aujourd'hui l'œuvre est visible sur internet mais sa force critique, décontextualisée et noyée, a été désactivée.

⁶ <https://www.ledauphine.com/isere-sud/2016/06/27/pour-la-ministre-de-la-culture-la-contestation-a-travers-l-art-a-toujours-fait-partie-de-notre-tradition-francaise>

⁷ <https://www.nouvelobs.com/culture/20160627.OBS3421/grenoble-une-fresque-de-street-art-jugee-anti-flic-provoque-un-tolle.html>